

Service instructeur
TRANSPORTS SCOLAIRES

8^{ème} Commission - N° 2008/I-8e/05

Service consulté

TRANSPORTS SCOLAIRES BUDGET PRIMITIF 2008

Résumé : Le budget primitif 2008 pour les transports départementaux est de 28 115 400,00 euros en fonctionnement et 1 650 000,00 euros en investissement. Le rapport présente le détail de ce budget ainsi que les principales actions programmées pour 2008.

I. - Le Budget primitif 2008

A) Dépenses de fonctionnement

Le budget primitif 2008 s'élève à un montant global de 28 115 400,00 euros.

N° chap.	Nature	fonction	N° env.	Libellé enveloppe	BP 2007	BP 2008
011	617	621		ETUDE INTERMODALITE		80 000,00 €
011	617	621	78540	ETUDE ET RECHERCHE	95 000,00 €	0,00 €
011	6231	81	19406	ANNONCES ET INSERTIONS	5 000,00 €	7 000,00 €
011	6238	81	86620	PLAQUETTES CONSIGNES DE SECURITE	20 000,00 €	20 000,00 €
011	6245	81	7	FRAIS DE TRANSPORT	26 467 000,00 €	27 700 000,00 €
011	6248	81	10601	MISSION DE CONTROLE DES SERVICES	15 715,00 €	16 000,00 €
011	6281	81	80504	COTISATION GART	14 000,00 €	15 000,00 €
65	65734	81	8618	SCHEMA TRANSPORTS COLLECTIFS	95 000,00 €	213 000,00 €
65	6574	81	81624	URTA : FORMATION -SECURITE	6 500,00 €	7 000,00 €
65	65732	821	5936	ETUDE REGIONALE D'INTEGRATION	92 205,00 €	57 400,00 €
TOTAL					26 810 420,00 €	28 115 400,00 €

Ce budget prend en compte l'ensemble des interventions du Département dans le domaine des transports collectifs.

a) Frais de transports réguliers et scolaires

Chapitre 011 - Nature 6245 - Fonction 81 - Enveloppe 7
Montant : 27 700 000,00 euros.

Principal poste du budget des transports, cette enveloppe est consacrée aux interventions du Conseil Général en faveur du transport scolaire et du fonctionnement des lignes régulières interurbaines.

Ces interventions comportent les volets suivants :

- Lignes régulières interurbaines

Le Département gère un réseau de 46 lignes régulières interurbaines de voyageurs dont les abonnés scolaires subventionnés représentent la clientèle principale.

Le prix payé par le Département est constitué par un prix forfaitaire de fonctionnement et le paiement des factures trimestrielles d'abonnement scolaire (gratuité jusqu'à 16 ans).

- Services spéciaux scolaires

Ces services sont organisés pour la desserte des lycées, des collèges et des regroupements pédagogiques ruraux. Ils fonctionnent sur la base d'un prix forfaitaire journalier.

Leur gestion est assurée sur délégation du Conseil Général par des organisateurs locaux (Syndicats scolaires, Communautés de Communes...).

Le Département subventionne ces services au taux de 100 % pour les élèves de moins de 16 ans et 65 % de 16 ans au bac.

- Les transports urbains

Ce poste comprend la participation du Conseil Général au transport des élèves dans les périmètres de transports urbains de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis.

Cette participation est versée dans le cadre de conventions de financement passées avec les autorités organisatrices de transports urbains (SITRAM, Communauté des Trois Frontières).

- Abonnements SNCF

Le Département subventionne les abonnements scolaires souscrits par les élèves sur les lignes TER SNCF au même taux que sur les lignes départementales (gratuité jusqu'à 16 ans).

- Transport des élèves handicapés

La prise en charge des frais de transports individuels adaptés des élèves handicapés est une dépense obligatoire pour le Département. La reconnaissance du handicap et le mode de transport à utiliser font l'objet d'une instruction préalable par la Maison du Handicap.

- Indemnités familiales de transport

Les familles qui doivent avancer leur frais de transport ou assurer le transport privé de leurs enfants font l'objet d'une indemnisation individuelle.

Evolution des dépenses (années civiles 2004 à 2006)

	2004	2005	2006
Lignes régulières routières	9 776 790,84 €	9 596 368,93 €	12 029 396,16 €
Services spéciaux et regroupements scolaires	7 010 547,85 €	9 232 852,18 €	10 028 673,75 €
Participation aux transports urbains	1 452 618,10 €	1 993 655,33 €	1 864 338,18 €
Elèves handicapés	833 605,78 €	1 166 114,42 €	1 176 469,00 €
Abonnements SNCF	896 484,79 €	238 167,10 €	1 142 843,29 €
Aides individuelles	279 337,67 €	313 177,85 €	339 985,82 €
Divers	17 620,01 €	8 298 53 €	0,00 €
TOTAL	20 267 005,04 €	22 548 634,69 €	26 581 706,20 €

• Nombre d'élèves subventionnés

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Lignes régulières routières	9 946	10 004	9 950
Services spéciaux (lycées et collèges)	15 926	15 862	15 187
Regroupements scolaires intercommunaux	4 133	4 103	4 177
Elèves handicapés	245	262	272
Abonnements SNCF	3 098	3 317	3 408
Aides individuelles	598	665	678
TOTAL	33 825	34 156	33 672

Le budget 2008 est basé sur la reconduction des services avec prise en compte des évolutions prévisibles en 2008 (hausses tarifaires et nouveaux services).

b) Transports complémentaires locaux

Chapitre 65 - Nature 65734 - Fonction 81 - Enveloppe 8618

Montant : 213 000,00 euros

Ces transports sont organisés par les Communautés de Communes pour les besoins non pris en compte par les lignes régulières interurbaines. Ils prennent la forme de navettes d'autocars ou de transports à la demande par véhicule léger.

Le Département subventionne ces transports au taux de 50 % du déficit d'exploitation dans la limite d'un plafond de 2,96 euros par habitant. Cette intervention donne lieu à signature d'une convention avec la Communauté organisatrice.

Six conventions sont actuellement en vigueur :

- Val d'Argent
- Pays de Ribeauvillé
- Pays de Guebwiller
- Vallée Noble
- Marchés d'Altkirch
- Essor du Rhin

Le budget 2008 prend en compte trois nouveaux dossiers : Pays de Brisach, Cernay et Environs, Porte du Sundgau.

c) Participation aux études régionales

Chapitre 65 - Nature 65732 - Fonction 821 - Enveloppe 5936
Montant : 57 400,00 euros

La Région Alsace a chargé le cabinet SETEC-ITS d'une expérimentation de tarif intégré sur les réseaux de transports publics alsaciens. Le Cabinet travaille actuellement sur un projet de ticket 24 heures. Notre participation à cette étude nécessite un crédit de 40 150,00 euros.

La Région Alsace a également engagé un projet de Système d'Information Multimodal (Site internet regroupant les horaires et tarifs des transports publics d'Alsace) qui sera réalisé sous la forme d'un contrat de partenariat public-privé. Pour le montage du dossier, la Région fera appel en 2008 à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Haut-Rhin est partenaire du projet avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport d'Alsace.

A cette fin, un crédit de 17 250,00 euros est nécessaire pour 2008.

d) Mission de contrôle

Chapitre 11 - Nature 6248 - Fonction 81 - Enveloppe 10601
Montant : 16 000,00 euros

Le Département fait appel par marché public à un prestataire de service pour le contrôle qualité sur les transports interurbains.

e) Marchés de fournitures

Chapitre 11 - Nature 6238 - Fonction 81 - Enveloppe 86620
Montant : 20 000,00 euros

Cette enveloppe est destinée aux achats de fournitures de communication auprès des élèves sur la sécurité dans le car scolaire.

f) Subvention à l'Union Régionale des Transporteurs d'Alsace (U.R.T.A.)

Chapitre 65 - Nature 6574 - Fonction 81 - Enveloppe 81624
Montant : 7 000,00 euros

L'Union Régionale des Transporteurs d'Alsace organise annuellement une campagne de sécurité dans les collèges. Cette opération est subventionnée par le Département au taux de 50 % (dépenses de fournitures).

g) Annonces et insertions

Chapitre 11 - Nature 6231 - Fonction 81 - Enveloppe 19406
Montant : 7 000,00 euros

Cette enveloppe correspond aux publications légales des marchés de transports départementaux.

h) Etude sur l'intermodalité dans les transports du Haut-Rhin

Cette étude projetée en 2008 a pour objet d'analyser la part de clientèle des lignes régulières interurbaines qui utilise plusieurs modes de transport (correspondance avec le train ou le bus urbain) et d'améliorer le niveau de service offert à cette clientèle.

Un marché public sera engagé pour l'appel à un prestataire spécialisé dans ce domaine. Un crédit prévisionnel de 80 000,00 euros est prévu à cette fin.

B) Dépenses d'investissement

a) *programme de renouvellement des équipements de billetterie sur les lignes régulières*

Un marché à bon de commande sera engagé pour l'acquisition d'équipements de billetterie pour les lignes régulières interurbaines. Ces équipements, principalement constitués par des émetteurs-valideurs de billets seront mis à disposition des exploitants de lignes.

Cette opération donne lieu à une autorisation de programme d'un montant total de 900 000,00 euros selon le calendrier suivant :

- 2007 : 450 000,00 €
- 2008 : 450 000,00 €

b) *Programme de pose de poteaux aux points d'arrêt*

Ce programme a pour objet la pose de poteaux signalétiques aux arrêts de lignes régulières. Il a donné lieu à un marché à bons de commande.

Le coût d'équipement d'un arrêt est de 645,00 € H.T., avec un montant minimum du marché de 1 300 000,00 euros H.T. et un montant maximum de 2 300 000,00 euros H.T.

Au vu du planning de pose proposé par le prestataire, le budget pour cette opération s'élève aux montants suivants :

- 2007 : 450 000,00 €
- 2008 : 1 200 000,00 €

A cette fin, il vous est proposé de porter de 1 350 000,00 à 1 650 000,00 euros l'Autorisation de Programme J014 2006 n.5 (Signalétique du Département – Equipement des points d'arrêts).

II. Politique transport - principales actions programmées pour 2008

A) Le programme de signalétique des points d'arrêts

Le Département a engagé un programme de signalétique des arrêts d'autocars.

Ce programme concerne les points d'arrêts des lignes régulières interurbaines. Hors des périmètres de transports urbains, tous les points seront équipés. A l'intérieur des périmètres de transports urbains, le programme fait l'objet d'une concertation avec les organisateurs de réseaux urbains, afin d'éviter un doublement inutile de signalétique.

L'opération a pour but la pose d'un poteau avec mention de la dénomination de l'arrêt et des références de la ou des lignes passant par cet arrêt.

Un plan de pose est élaboré ligne par ligne en concertation avec les transporteurs et les communes.

La pose est engagée après validation du plan de pose, sous réserve des autorisations administratives à solliciter auprès du Maire.

Le nombre de points à équiper est évalué à 1 600.

Un marché complémentaire sera ultérieurement engagé pour la fourniture de fenêtres d'affichage (horaires).

B) Engagement d'une étude sur l'intermodalité des lignes départementales

L'intermodalité désigne l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Elle désigne également l'ensemble des mesures destinées à faciliter ce type de déplacement.

Des actions significatives ont déjà été réalisées dans ce domaine sur les lignes régulières départementales :

- carte Alsa Plus regroupant un abonnement SNCF et un abonnement sur ligne d'autocar pour les déplacements domicile/travail ;
- intégration tarifaire avec le réseau Soléa à Mulhouse (les billets et abonnements émis sur nos lignes sont valables sur le tram et les bus urbains sans coût supplémentaire pour l'usager).

De son côté la Région a engagé plusieurs projets intermodaux auxquels le Département est associé, avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport d'Alsace. La Région travaille actuellement sur l'hypothèse d'un ticket 24 heures valable sur l'ensemble des réseaux.

L'étude que le Département engagera pour son propre réseau en 2008 a pour objectifs :

- de connaître la part de clientèle des lignes départementales qui utilise plusieurs modes (correspondances avec le train, le bus urbain... ou une autre ligne départementale) ;
- d'analyser notre réseau pour évaluer sa capacité à répondre aux besoins de cette clientèle ;
- de rechercher les solutions techniques et tarifaires qui permettraient d'améliorer la qualité de service offert.

Parmi les thèmes qui seront abordés par cette étude, on peut notamment citer l'adaptation de notre réseau au TGV ou encore l'intérêt d'étendre au réseau urbain de Colmar l'intégration tarifaire réalisée avec le réseau Soléa.

Les résultats de ces travaux sont attendus courant 2008.

C) Renouvellement du matériel de billettique sur les lignes régulières

La billettique est constituée par l'ensemble des équipements nécessaires pour émettre des titres de transport et enregistrer le passage de la clientèle à bord des cars.

L'actuel matériel est périmé et doit être remplacé. L'opération approuvée par la Commission Permanente du 12 octobre 2007 prend la forme d'un marché départemental avec participation des transporteurs.

Le pilotage par le Département s'impose par la nécessité :

- d'avoir un matériel unique sur l'ensemble des lignes ;
- de choisir un équipement compatible avec une future intégration tarifaire au niveau régional.

Le matériel sera acquis par le Département pour une période d'amortissement de 10 ans puis mis à disposition des exploitants de lignes régulières. Ces derniers auront à leur charge une part de 35 % du coût H.T. de l'acquisition et la totalité de la maintenance.

Le renouvellement du matériel de billettique ouvrira des perspectives nouvelles pour la tarification des lignes régulières avec la possibilité d'émettre des titres de transport "sans contact" pouvant être reconnus sur l'ensemble du réseau.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet global d'intégration tarifaire engagé par la Région.

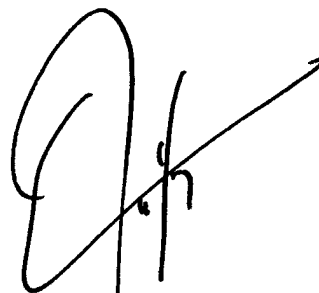
*

* *

En conclusion, il vous est proposé

- ❖ d'inscrire un crédit de fonctionnement de 28 115 400,00 euros et un crédit d'investissement de 1 650 000,00 euros au titre de la politique A09,
- ❖ de porter de 1 350 000,00 à 1 650 000,00 l'Autorisation de Programme J014 2006 n. 5 Signalétique du Département – Equipement des points d'arrêts,
- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

Je vous prie de bien en délibérer.



Charles BUTTNER